

Aménagement de l'Anse Saint-Marc

L'aménagement de l'Anse Saint-Marc, inscrit au Contrat de Projets Etat – Région 2007 – 2013, pour un montant global de 34,2 M€, est programmé pour développer les capacités d'accueil maritime du Grand Port Maritime de La Rochelle avec l'objectif de décharger des navires de type PANAMAX (14 m de tirant d'eau et 70 000 t de « port en lourd »).

Cet aménagement prévoit :

- La création de 10 hectares de terre-pleins gagnés sur la mer par une opération de développement durable, consistant en l'utilisation de déchets inertes issus de l'activité BTP sur la zone couverte par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et la Communauté de Communes de l'Île de Ré.
Cette extension porte la superficie totale de l'Anse Saint-Marc à 40 ha environ.
- La construction d'un premier quai sur pieux d'une longueur de 160 mètres complété par 4 ducs d'Albe,
- La construction d'un second quai d'une longueur de 200 mètres, en continuité du premier,
- L'approfondissement des fonds marins afin de permettre l'accès des navires aux futurs quais de l'Anse Saint-Marc.

Les travaux ont débuté en 2007.

Le 1^{er} quai sera mis en service à l'automne 2010.

Un appel à projet international, mené par le GPMLR, a conduit à la signature d'une Autorisation d'Occupation Temporaire d'une durée de 35 ans avec la société EVA (Etablissement Vraquier de l'Atlantique) sur une surface de 11,5 ha. Celle-ci permettra deux investissements majeurs d'ici fin 2011, consistant d'une part en la mise en service d'un broyeur à clinker par la société HOLCIM pour environ 70 M€, et des installations de stockage de vracs solides par la société EVA pour environ 20 M€.

Le 2nd quai est prévu d'être livré en 2014.

La contrainte technique majeure à laquelle il a fallu faire face pour la construction en cours du 1^{er} quai est la pose des pieux avec une digue déjà en place.

Une technique innovante, dite « marteau fond de trou », utilisée pour la première fois dans ce contexte, permet actuellement de relever ce défi en traversant les enrochements de protection maintenus en place.

